



MAIRIE DE CURIENNE
Arrondissement de Chambéry
Département de la Savoie

Décision du Maire N°012

DÉCISION DU MAIRE
N° 012 DU 31 OCTOBRE 2025

*Application des articles L2122-22 et L2122-23 du code général
des collectivités territoriales et de la délibération du Conseil Municipal
en date du 24 novembre 2020,*

LEVÉE DE RETENUE DE GARANTIE

LE MAIRE

VU l'article R2191-35 du Code de la Commande Publique ;
VU le CCAP du marché public « Crédit d'une Micro-Crèche "Les petits explorateurs" » de 2023 ;

DÉCIDE

La levée de la retenue de garantie pour les entreprises suivantes :

- Lot 01 – Gros-œuvre / Aménagement extérieur : Entreprise Aglietta
- Lot 02 – Charpente bois : Entreprise Briacca
- Lot 03 - Menuiseries extérieure PVC et intérieure : Entreprise Durand
- Lot 04 – Doublages – cloisons – faux plafonds : Entreprise Seb Peinture
- Lot 05 - Carrelage/ faïence : Entreprise Conception Réalisation Carrelage
- Lot 07 – Peinture : Entreprise AMP SAS
- Lot 09 – Électricité : Entreprise Ludelec 73
- Lot 10 - Plomberie chauffage ventilation : L'art du CVC

**Le Maire,
Stéphane BOCHET**

